

DECRET N° 2006-188 DU 02 MAI 2006

Chargeant Monsieur **Gaston Cossi DOSSOUHOU**,
Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
de l'intérim de Madame **Flore GANGBO**, Ministre de la Santé
pour compter du 02 au 04 Mai 2006.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation du le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;

VU le Décret N° 2006-178 du 08 Avril 2006 portant composition du
Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pour compter du 02 au 04 Mai 2006, **Monsieur Gaston Cossi DOSSOUHOU**, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche est chargé de l'intérim de **Madame Flore GANGBO**, Ministre de la Santé.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Fait à COTONOU, le 02 mai 2006


Docteur Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 4 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - SGG 4 -
MINISTERES 22 - J.O. 1